

Référentiel d'emploi et de compétences : Intervenant Concepteur en Assainissement Non Collectif

Finalité

Apporter conseil et expertise pour prescrire la filière d'assainissement non collectif la plus adaptée sur une parcelle donnée.

Définition du métier

Maîtrise d'œuvre de conception partagée entre l'étude de la parcelle où sera implantée le dispositif et le travail technique de conception et de rédaction du rapport d'étude. Un suivi des travaux, type maîtrise d'œuvre d'exécution, peut venir compléter cette mission.

Activités

- *Évaluer les besoins du maître d'ouvrage et le conseiller en toute indépendance*
- *Définir l'aptitude d'une parcelle à traiter et/ou infiltrer des effluents d'une filière d'assainissement non collectif*
- *Proposer, dans le cadre d'une étude de conception, la filière d'ANC technico et économiquement la mieux adaptée à l'usage et aux caractéristiques du terrain*
- *Adapter le contenu de ces études au besoin de terrain (aptitude des sols et/ou implantation et dimensionnement d'une filière et/ou gestion du rejet)*
- *Transmettre pour les études de conception un rapport clair et précis incluant le dimensionnement et l'implantation des ouvrages*
- *Travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, notamment les SPANC, les fabricants de dispositifs et les entreprises de travaux*
- *Pouvoir assurer la maîtrise d'œuvre d'exécution d'un chantier en ANC*

Détails des missions

Compétence 1 : Évaluer les besoins du maître d'ouvrage et le conseiller en toute indépendance

- Se former et s'informer en effectuant une veille réglementaire et normative régulière
- Connaître l'ensemble des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (filières traditionnelles et filières agréées)
- Prendre en compte les desiderata du maître d'ouvrage, seul décisionnaire final sur sa parcelle

Compétence 2 : Définir l'aptitude d'une parcelle à traiter et/ou infiltrer des effluents d'une filière d'assainissement non collectif

- Analyser l'environnement de la parcelle
- Identifier les ressources documentaires, les bases de données et cartes à disposition permettant de caractériser la parcelle
- Identifier et quantifier les flux de pollution à traiter
- Approcher la perméabilité du sol et en fournir une valeur
- Définir l'aptitude du sol à l'épuration/infiltration

Compétence 3 : Proposer, dans le cadre d'une étude de conception, la filière d'ANC technico et économiquement la mieux adaptée à l'usage et aux caractéristiques du terrain et en définir précisément son dimensionnement et son implantation

- Adapter la prescription à chaque situation en tenant compte du terrain, des besoins et des desiderata éventuels du maître d'ouvrage
- Définir les filières les plus adaptées
- Accompagner le maître d'ouvrage dans son choix
- Présenter la filière retenue
- Annexer au rapport un plan d'implantation coté de la filière (plan d'implantation et profil hydraulique)

Compétence 4 : Adapter le contenu de ces études au besoin de terrain : Réaliser suivant les demandes des études de sol, des études de conception, ou des études de rejets

- Identifier la demande
- Adapter sa prescription au besoin

Compétence 5 : Transmettre, pour les études de conception, un rapport clair et précis incluant le dimensionnement et l'implantation des ouvrages

- Synthétiser les informations essentielles
- Rendre le rapport lisible par le maître d'ouvrage
- Accompagner le maître d'ouvrage dans le choix final de la filière si plusieurs solutions sont envisageables
- Rester disponible pendant et après le chantier en cas de questionnement du maître d'ouvrage
- Informer le maître d'ouvrage sur les préconisations d'usage liées au bon fonctionnement et à l'entretien de son dispositif

Compétence 6 : Travailler en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, notamment les SPANC, les fabricants de dispositifs et les entreprises de travaux

- Adhérer aux Chartes départementales lorsqu'elles existent
- Interroger le SPANC en amont de l'étude sur les prescriptions particulières éventuelles
- Transmettre aux entreprises de travaux les pièces graphiques nécessaires à la bonne mise en œuvre de la filière
- Partager ses retours terrain avec les acteurs

Pouvoir assurer la maîtrise d'œuvre d'exécution d'un chantier en ANC

Compétences requises

CONNAISSANCES

- Avoir suivi une formation initiale supérieure en hydrologie / hydro-géologie/pédologie/ environnement ou avoir plus de 2 années de pratiques de terrain dans le domaine
- Dégager un diagnostic pédologique fiable
- Savoir interpréter une carte géologique
- Avoir des connaissances sur le fonctionnement biologique des systèmes
- Avoir de bonnes bases en conception d'installations d'assainissement
- Connaître les textes réglementaires et normatifs régissant l'activité (assainissement, environnement, santé, construction)
- Connaître les compétences et le fonctionnement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, notamment des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Connaître les outils d'aides financières aux particuliers et aux collectivités pour les projets ANC
- Avoir une approche économique des projets à réaliser pour le particulier
- Connaître les règles de l'art des travaux en ANC

SAVOIR-FAIRE TECHNIQUES ET RELATIONNELS

- Capacité à faire face aux nombreuses sollicitations et à définir des priorités d'action
- Capacité à coordonner le travail de différents partenaires
- Capacité d'écoute et de communication, de collaboration et d'argumentation en particulier avec les services et institutions concernées
- Qualité d'expression écrite
- Respect des délais et des étapes du projet (visite de terrain)
- Esprit de curiosité

QUALITÉ ET APTITUDE

- rigueur
- organisation
- déontologie
- respect des engagements

Matériel requis

- Véhicule
- Tarières, mini pelle éventuellement
- Cartes géologiques et pédologiques
- Système de mesure de perméabilité
- Logiciel de dessin pour le rendu des plans
- Outils de mesure pour levés topographiques
- Appareil photo

Autres

Ce métier nécessite d'être assuré en responsabilité civile professionnelle et en responsabilité civile décennale.

Document réalisé au sein du groupe de travail «Formation des installateurs et concepteurs en ANC» dans le cadre du PANANC

Ce groupe de travail est composé de représentants de l'APCMA, l'APMS, l'ATD 28, la CAPEB, le CD 53, le CD 61, la CNATP, le CSTB, la DEB, la DGE, la DGS, Eau fil de l'eau, la FFB, la FNSA, l'IFAA, l'OIEau, le SATESE 37 et le SYNABA

Version avril 2015